

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 28 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Carmen FLORE, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire d'Arbent,

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny.

Messieurs DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique.

**PROCURATIONS :** : Virginie FLORE-EVRARD a donné procuration à Anny BEUCHOT, Agniette EUDIER a donné procuration à Aline MARET-GUELPA, Philippe CRACCHIOLO a donné procuration à Carmen FLORE, Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN, Jean-Pierre FLAGEOLLET a donné procuration à Corinne BRENET-GRANDET, Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Philippe MARTIN a donné procuration à Dominique GERVASONI

**ABSENTS :** Néant

Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Pouvoirs : 7 Votants : 23 Absents : 0

Madame Aline MARET-GUELPA a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la séance du Lundi 24 février 2025 est approuvé à l'unanimité

**POUVOIR DU MAIRE**

Madame FLORE Carmen, 1<sup>ère</sup> adjointe, rend compte de l'utilisation de la Délégation des Pouvoirs qui a été conférée au maire par le Conseil Municipal dans sa délibération du 8 juin 2020, elle a pris la décision suivante :

**Démolition de garage :**

Le marché de démolition du garage, sur la place Saint-Laurent a été attribué à l'entreprise SERRAND TP pour 9 992,70 € HT

**Travaux mairie :**

- Reprise de l'angle de la façade : attribué à DORREGO Façades pour 2 000 € HT,
- Dépose de l'ancienne installation électrique : attribué à ZEFELEC pour 1 800,34 € HT,
- Travaux et nettoyage façade, peinture : attribué à BORGHESE pour 19 974,22 € HT
- Changement zinguerie : attribué à OBC pour 9 280,88 € HT

### **LICENCE IV**

Madame FLORE, rappelle à l'assemblée que la licence IV de l'hôtel bar restaurant Le Macretet, situé sur la commune d'Arbent, appartient depuis 2024 à la société OYONNAX RUGBY qui a racheté l'établissement.

Ne pouvant pas utiliser cette licence IV dans le cadre d'une activité commerciale, OYONNAX RUGBY souhaite la céder en priorité à la commune.

Elle rappelle à l'assemblée que la commune ne possède pas de licence de débit de boisson de 4<sup>ème</sup> catégorie et que dans l'intérêt public local, propose d'en faire l'acquisition afin de permettre à la commune de conserver une licence IV sur le territoire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'acquisition de la licence au prix de 10 000 €

### **DSIL - RUE DES SCIERIES**

Madame FLORE, explique à l'assemblée que la commune va effectuer des travaux sur la rue des Scieries afin d'aménager une voie cyclable, des chicanes et des places de stationnement.

Ces travaux estimés à 560 266 € HT, peuvent être subventionnés à hauteur de 20% par l'Etat.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'Etat à hauteur de 112 053 € pour la réalisation de cette opération.

### **DSIL - PLACE SAINT-LAURENT**

Madame FLORE explique à l'assemblée que la commune va effectuer des travaux sur la place Saint-Laurent afin d'aménager des espaces verts et des places de stationnement.

Ces travaux estimés à 600 000 € HT, peuvent être subventionnés à hauteur de 20 % par l'Etat

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'Etat à hauteur de 120 000 € pour la réalisation de cette opération.

### **TAUX D'IMPOSITION 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 à :

- ° 28,07 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- ° 73,66 % pour le Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- ° 11,25 % pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

### **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE TEAM LAKHDAR**

Le conseil municipal décide de voter une subvention complémentaire de 2 500 € pour le club sportif de boxe Thaï qui permettra de couvrir les frais de déplacement de l'année 2025.

Mr DESSORS, adjoint au sport rappelle qu'une subvention de 3 000 € pour l'année 2025 a été votée pour le club en février dernier. Il précise aussi que, depuis plusieurs années et au vu des bons résultats du club, les déplacements des compétiteurs sont plus nombreux et plus éloignés de notre territoire. Pour information, le club va participer les 19-20 avril 2025 et 10-11 mai 2025 aux championnats de France de boxe-Thaï à Paris. Les frais de séjours des participants (4 nuits d'hôtel et restauration) des 8 boxeurs (enfants, adolescents et séniors), de l'encadrement, plus les frais de transport représentent une somme importante pour le club.

### **TARIFS DE REFACTURATION DES SERVICES**

Madame FLORE rappelle à l'assemblée que la commune fait régulièrement intervenir nos agents techniques pour effectuer des services comme le nettoyage avec la balayeuse chez des

privés et divers travaux à la demande des compagnies d'assurance suite à un sinistre. Toutes ces prestations sont ensuite refacturées aux demandeurs.

Le Conseil Municipal, fixe à 50 € le tarif horaire par agent et 200 € le taux horaire pour travaux effectués par un agent avec la balayeuse. En 2024, ils étaient de 45 € et 190 €.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Blondel demande des nouvelles de Monsieur le Maire. Mme FLORE informe l'assemblée que Monsieur CRACCHIOLO se remet progressivement de son accident et qu'il sera présent pour la cérémonie du 8 mai 1945

Delphine MARET signale qu'un candélabre, situé quai du Merdançon, clignote toutes les nuits. Elle transmettra le numéro du candélabre défectueux à nos services. Avec la référence, ils pourront aller sur place pour réparer ce clignotement.

Concernant l'éclairage, il est demandé de repositionner le lampadaire situé à l'angle de la rue du 19 mars 1962 et de la desserte GROSFILLEX afin de réduire l'éblouissement.

La séance est levée à 19 heures 05.

La Secrétaire de Séance,

Aline MARET-GUELPA



Pour Extrait Conforme.

Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe  
Carmen FLORE

